Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 022-212203046-20260831-2026_0068-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE SAINT-JEAN KERDANIEL

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 31 août 2026

Date de convocation :
25 août 2026

Date d'affichage :
25 août 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents 15
Votants 15

L'an deux mil vingt-six, le lundi trente et un août à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Maire, Patrick BOURBLANC, Benoît DUCHEMIN, Yoann MOTTAIS, Léa BENITEZ, Aurélie MARZIN, Marine OLLIVO, Audrey PIERRES, Pascal LEMARCHAND, Magali LISCORNET, Yann FRABOULET, Sylvain FRELAUT, Laure AUREGAN, Damien MACE, Claudie LE MEHAUTE

Secrétaire de séance : Yann FRABOULET

DCM2026/068 : VENTE DE PARCELLE - LOTISSEMENT COZ PORS -LOT N°3

Conformément à la délibération DCM2023/006 du 23 janvier 2023, Monsieur le Maire rappelle que la vente des 16 parcelles du Lotissement Coz Pors est ouverte à tous depuis le 15 mars 2023.
9 parcelles sont vendues ou en cours (1– 5 – 8 – 10 – 11 - 12 – 13 – 14 – 16). Une offre a été reçue pour le lot n°3

Candidats	Lot souhaité	Contenance	Soit, prix de vente TTC commune
M.PECHEUX Killian et Mme PEUDPIECE Lilou 8, rue Georges PALANTE 22190 PLERIN	3	772 m² à 49 €/m²	37 828,00 €

Vu la proposition d'acquisition du lot 3 présentée par M. PECHEUX Killian et Mme PEUDPIECE Lilou, passés directement en mairie, pour leur résidence principale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE de vendre la parcelle du lotissement tel que proposé ci-dessus ;**
- **CHARGE Maître DEREL, notaire à Châtelaudren-Plouagat, de rédiger tous les actes dans le cadre de la vente des lots ;**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Yann FRABOULET

Le Maire,
Jean-Baptiste LE VERRE